

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20160309-D\_2016\_3\_8 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Reçu le 30/03/2016

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_3\_8

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : 20

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 21

**Objet : Convention Association  
Foncière / Entretien des  
chemins Les Tourbières**

**Pouvoirs :**

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose que les chemins cadastrés ZB 0084 et ZB 0022, appartenant à l'Association Foncière de Mouthiers sur Boëme, situés aux Tourbières (portion de la Rochandry aux jardins familiaux et de la Rochandry aux étangs communaux) sont utilisés par des usagers autres que les ayants droits, à savoir les membres de l'Association Foncière.

L'association foncière a sollicité la commune pour que l'entretien de ces portions de chemins puisse être confié à la commune.

Vu les statuts de l'Association Foncière de remembrement de Mouthiers sur Boëme,

Vu le projet de convention relative à l'entretien de ces chemins,

Considérant que ces chemins sont utilisés par de nombreux administrés et notamment les locataires des jardins familiaux et les utilisateurs des étangs communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention entre la commune et l'Association Foncière fixant les modalités d'entretien des chemins cadastrés ZB 0084 et ZB 0022, appartenant l'association foncière.

- D'INSCRIRE sur le budget de la commune, la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien de ces portions de chemins.

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 30 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

